



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe
Comité du logement et de l'aménagement du territoire
Soixante et onzième session
Genève, 20 et 21 septembre 2010

Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante et onzième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	2
A. Participation.....	2–5	2
B. Questions d'organisation.....	6–7	2
II. Travaux du Bureau et rapport du Réseau consultatif sur le logement ³ et la gestion urbaine.....	8–10	3
III. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2010-2011 et projet de programme de travail pour 2011-2012.....	11–44	3
A. Monographies nationales sur le secteur du logement.....	12–24	3
B. Logement abordable, sain et écologique.....	25–30	5
C. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain.....	31–40	6
D. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers.....	41–44	8
E. Modernisation et gestion des logements.....	45–52	9
IV. Sécurité des bâtiments et de la construction.....	53–55	10
V. Activités intersectorielles.....	56–59	10
VI. Questions diverses.....	60–62	11
VII. Élection du Bureau.....	63	12
VIII. Clôture de la soixante et onzième session.....	64	12
Annexes		
I. Programme de travail pour 2011-2012.....		13
II. Mandat du Groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE.....		18

I. Introduction

1. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa soixante et onzième session les 20 et 21 septembre 2010, à Genève.

A. Participation

2. Des représentants des pays suivants ont participé aux travaux: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Kirghizistan, Luxembourg, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

3. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS), Habitat pour l'humanité, Conseil international des femmes (CIF), Institut international du développement durable (IIDD)¹, Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI) et World Fire Statistics Centre (WFSC). Un certain nombre de représentants du secteur privé, d'experts et de chercheurs venus de divers établissements universitaires et instituts de recherche européens ont participé aux travaux.

5. Des membres du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine étaient également présents, de même que des membres du Groupe consultatif du marché immobilier.

B. Questions d'organisation

6. Le Président du Comité, M. Wolfgang Föster (Autriche) a ouvert la session le 20 septembre. Le Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance des principaux thèmes devant être abordés par le Comité. Il a également insisté sur le fait que les gouvernements centraux et locaux des États membres devraient jouer un rôle plus actif pour aider les villes à gérer l'aménagement urbain et à résoudre les problèmes qui se posent en matière de logement en ce début de XXI^e siècle.

7. Le Comité a adopté son ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/HBP/161.

¹ L'IIDD a fourni une couverture Web de la session. Son résumé et d'autres informations sur la session sont disponibles à l'adresse <http://www.iisd.ca/ymb/unece/hlm71>.

II. Travaux du Bureau et rapport du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine

8. Le Président du Bureau a rendu compte des activités de celui-ci et des principales décisions prises depuis la précédente session du Comité. Le secrétariat a informé le Comité des conclusions de l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2008-2009, par secteur d'activité et du plan d'évaluation biennale pour l'exercice 2010-2011 par secteur d'activité.

9. Le Président du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine a rendu compte des principales activités menées par ce groupe depuis septembre 2009 et ayant un rapport avec les travaux du Comité, notamment l'actualisation de l'étude sur les systèmes de financement du logement pour les pays en transition, et l'organisation d'un atelier conjoint de la CEE et de la Fédération européenne d'épargne et de crédits pour le logement, qui s'est tenu à Munich (Allemagne) en mai 2010 et dont le thème était «Le financement du logement: au-delà des prêts hypothécaires à risque». L'atelier avait pour objectif principal d'évaluer les effets de la crise financière sur les marchés nationaux du logement et d'examiner les réformes institutionnelles susceptibles de réduire l'instabilité des marchés financiers. Le Comité a également été informé des futures activités du Réseau.

10. Le Comité a approuvé l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2008-2009 par secteur d'activité ainsi que le plan d'évaluation biennale pour l'exercice 2010-2011 par secteur d'activité. Il a également pris note des travaux du Réseau et est convenu que celui-ci présenterait des propositions de projet concrètes dans le cadre de son programme de travail pour l'année à venir, propositions qui seraient examinées par le Bureau à sa prochaine séance et soumises à la soixante-douzième session du Comité. Il a en outre été convenu que les propositions porteraient essentiellement sur une structuration sectorielle du secteur du logement et sur l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre pour l'industrie du logement à profit limité.

III. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2010-2011 et projet de programme de travail pour 2011-2012

11. Le Comité a passé en revue le programme de travail pour 2010-2011 (ECE/HBP/2010/1) et le projet de programme de travail pour 2011-2012 (annexe I du présent document). Il a évalué les progrès accomplis et formulé des avis sur les activités futures.

A. Monographies nationales sur le secteur du logement

12. Le Comité a été informé des avancées dans l'élaboration, la mise au point et le lancement des monographies nationales sur le secteur du logement.

13. La délégation biélorussienne a fait savoir que la monographie du Bélarus (ECE/HBP/150) avait été lancée à Minsk, en décembre 2009, et a informé le Comité des progrès réalisés dans l'application des recommandations qui y avaient été formulées. Des réformes étaient mises en œuvre; ainsi, un nouveau code du logement avait été adopté, un projet de loi sur l'épargne-logement avait été élaboré et l'accès aux prêts hypothécaires et aux crédits à faible taux d'intérêt avait été amélioré pour favoriser l'accès à des logements abordables. Le Bélarus souhaitait poursuivre sa collaboration avec la CEE, une attention particulière étant accordée à l'application des recommandations de la monographie nationale.

14. Le représentant de l'Azerbaïdjan a fait un compte rendu du travail accompli pour présenter sous sa forme définitive la monographie sur le secteur azerbaïdjanais du logement (ECE/HBP/156), précisant notamment que son lancement devrait avoir lieu à Bakou, en novembre 2010. La monographie traitait du logement, de l'administration des biens fonciers et des questions financières, l'accent étant mis sur les établissements spontanés et la sécurité des bâtiments. Le Gouvernement de l'Azerbaïdjan communiquerait les résultats de la monographie à toutes les parties prenantes et a signalé qu'il souhaitait élaborer un plan d'action pour faciliter la mise en œuvre des recommandations qui y étaient formulées.

15. La délégation du Tadjikistan a fourni des informations concernant la mission d'établissement des faits qui avait été effectuée en février 2010 pour réaliser la monographie du secteur du logement de ce pays. L'étude porterait sur les questions de logement et d'aménagement du territoire, une attention particulière étant accordée aux problèmes liés à l'infrastructure et aux établissements situés en zone exposée aux catastrophes. Le travail accompli pour accroître le taux de logement abordable a été souligné, tout comme la nécessité d'un soutien institutionnel et financier pour promouvoir les investissements dans le secteur du logement de ce pays.

16. Le secrétariat a informé le Comité que la monographie sur le secteur du logement du Kirghizistan était terminée et qu'elle serait publiée dans les prochains mois. L'étude faisait état des problèmes et priorités de ce secteur et comportait également un chapitre sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire.

17. La délégation du Kirghizistan a fourni des informations sur la situation du logement et de l'aménagement du territoire dans ce pays, soulignant les progrès considérables qui avaient été accomplis l'an dernier dans la mise en œuvre de certaines des recommandations figurant dans la monographie nationale. Les procédures d'enregistrement des biens fonciers, par exemple, avaient été simplifiées, et une politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire était en cours d'élaboration. La délégation a également souligné que le Kirghizistan avait besoin d'une assistance pour offrir un logement à ceux qui avaient souffert des tensions ethniques dont le pays avait récemment été le théâtre. Le Gouvernement attendait avec intérêt la publication de la monographie nationale.

18. La délégation de la Géorgie a présenté un compte rendu sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans la monographie nationale (ECE/HBP/143) et sur les défis qui s'annonçaient. Des progrès avaient été faits pour mettre fin aux constructions illégales, moderniser le parc immobilier, créer des aires de loisirs et introduire des programmes d'éducation et de formation. Parmi les défis à relever, il fallait notamment élaborer une politique du logement social et s'attaquer au problème des constructions qui n'avaient pas été terminées. Le Comité continuerait d'être mis au courant de l'évolution des nouvelles politiques du logement en Géorgie.

19. La délégation slovaque a fait part des incidences que la monographie de la Slovaquie avait eu sur la politique nationale du logement. Elle a ainsi signalé que les recommandations formulées dans cette monographie avaient servi à étayer les mises à jour fonctionnelles apportées à la politique nationale du logement en 2000, 2005 et 2009. La mise en œuvre de ces recommandations avait permis de réaliser des progrès importants dans l'élaboration d'un nouvel ensemble d'instruments de politique du logement, dans l'adoption d'une nouvelle législation sur le logement et dans la mise en place du système national d'allocation de logements.

20. Le Président du Comité a souligné que l'expérience slovaque était un exemple encourageant de la façon dont les monographies nationales pouvaient contribuer à améliorer la situation du logement et de l'aménagement du territoire d'un pays.

21. La délégation ukrainienne a fourni des informations à propos des principales priorités de la politique nationale du logement et des difficultés que posait son application. À cet égard, l'Ukraine a indiqué qu'elle souhaitait qu'une monographie nationale soit effectuée et que des recommandations soient faites sur la façon de résoudre les difficultés qui existent actuellement dans le secteur ukrainien du logement.

22. Le secrétariat a informé le Comité des résultats d'une mission conjointe menée en Ouzbékistan, composée d'experts du PNUD, d'ONU-Habitat et de la CEE et appuyée par l'équipe locale du PNUD en Ouzbékistan. La mission avait pour principal objectif d'élaborer une note de synthèse sur les tendances de l'urbanisation, en particulier celles de la pauvreté urbaine en Ouzbékistan, et de formuler des recommandations pratiques sur l'urbanisation en général et les conditions de logement en particulier.

23. Durant la discussion qui a suivi, les délégations ont souligné à quel point il était important d'échanger les meilleures pratiques sur l'application des recommandations d'une monographie nationale, notamment en ce qui concerne le logement social et la gestion des logements, et de coopérer avec des institutions comme la Banque mondiale pour favoriser l'élaboration de nouveaux instruments de politique du logement dans les pays étudiés.

24. Le Comité a pris note des informations concernant les monographies nationales. Il a accueilli avec satisfaction la proposition de la délégation ukrainienne et est convenu d'entreprendre une monographie sur le secteur du logement de l'Ukraine, qui inclurait également les questions liées à l'administration des biens fonciers. Le Comité a de plus invité la délégation ukrainienne à communiquer avec le secrétariat et a demandé que le ministère compétent fasse parvenir une lettre officielle au Secrétaire exécutif de la CEE à cet égard.

B. Logement abordable, sain et écologique

25. Le Président a signalé que le Bureau avait commandé un document d'information sur le thème «Principes et objectifs pour un logement abordable, sain et écologique» (ECE/HBP/2010/6) pour amorcer un débat au sein du Comité à ce sujet, y compris sur la question d'une éventuelle convention-cadre sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE.

26. Le secrétariat a présenté le document demandé, qui insistait sur les problèmes sérieux qui se posaient en matière de logement dans la région, exposait les raisons pour lesquelles un cadre de politique générale devrait être établi à l'échelle de la CEE et définissait les principes et les objectifs clefs pour un logement abordable, sain et écologique. Il a été souligné que l'ensemble de principes et d'objectifs proposés pourrait servir de base à l'intégration des directives et recommandations formulées par le Comité dans un cadre international unique.

27. Un exposé liminaire sur les principes généraux pour un logement abordable, sain et écologique a aussi orienté et facilité le débat sur ce point de l'ordre du jour.

28. Durant la discussion qui a suivi, le Comité a reconnu qu'il fallait s'attaquer d'une manière globale aux problèmes s'opposant à un logement abordable, sain et écologique et a accueilli favorablement le document d'information, car il résumait bien les principaux principes et objectifs qu'il fallait respecter pour résoudre les problèmes majeurs de logement dans la région.

29. Le Comité a fait valoir que le document d'information pourrait servir d'outil de travail à un groupe qui pourrait être créé afin d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE. Il a en outre été suggéré que les futures discussions du groupe de travail

proposé devraient tenir compte des différentes réalités et priorités économiques de la région de la CEE et porter notamment sur l'établissement d'un juste équilibre entre les droits et les responsabilités des ménages, sur le renforcement du rôle des stratégies d'aménagement du territoire et d'urbanisation, sur la participation des communautés au maintien de la cohésion sociale et sur l'établissement d'une plate-forme de coopération et d'échange des meilleures pratiques entre les États membres.

30. Le Comité:

a) A décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE et a invité les États membres à nommer leurs experts/représentants auprès de cet organe d'ici à la fin du mois d'octobre 2010;

b) A recommandé que le document intitulé «Principes et objectifs pour un logement abordable, sain et écologique» (ECE/HBP/2010/6) soit utilisé comme document d'information pour les discussions du groupe de travail susmentionné;

c) A examiné et approuvé le projet de mandat du groupe de travail susmentionné, y compris les modifications que le secrétariat a présentées durant la session (figurant à l'annexe II du présent document).

C. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

31. Le Président a rappelé aux délégations que le Comité avait décidé, à sa soixante-dixième session, d'inscrire la question de la neutralité climatique sous cette rubrique de son programme de travail et était également convenu de réaliser une étude sur les villes climatiquement neutres, dans laquelle seraient recensés les moyens et les outils permettant aux villes d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter.

32. Un consultant a présenté un plan détaillé de l'étude sur les villes climatiquement neutres (ECE/HBP/2010/3). Cette étude avait principalement pour objectif de donner aux décideurs, aux responsables de l'exécution et de la planification des politiques et aux autres professionnels un aperçu de la relation entre villes, changements climatiques et énergie ainsi que des mesures nécessaires pour atténuer l'intensité énergétique et l'empreinte carbone des villes de la CEE.

33. Le Comité a écouté les exposés des représentants de plusieurs villes européennes (Porvoo (Finlande), Drammen (Norvège), Hambourg (Allemagne) et Copenhague (Danemark)) sur les études de cas et les meilleures pratiques concernant l'application de mesures permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. En outre, l'OCDE a fait part des principales conclusions de son rapport intitulé «Cities, Climate Change and Multilevel Governance», qui traçait les grandes lignes d'un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux sur les changements climatiques observés dans les villes pour éviter tout vide politique entre les plans d'action locaux et les programmes nationaux.

34. S'agissant de la lutte contre les changements climatiques en milieu urbain, les exposés présentés ont notamment souligné la nécessité:

a) D'assurer une coordination et une interaction appropriées entre les décideurs aux niveaux national, local et municipal;

b) D'élaborer des stratégies efficaces en matière de climat urbain, des plans d'action intégrés dans le domaine des changements climatiques et des projets de mise en œuvre réalistes;

- c) De faciliter la participation et les partenariats multipartites associant les pouvoirs locaux/communautaires, le secteur privé, les promoteurs, les propriétaires et les résidents;
- d) De mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action et des projets pilotes;
- e) De mieux sensibiliser et informer les parties prenantes et de bien transmettre les messages concernant la neutralité climatique pour inciter la population à participer aux mesures mises en œuvre;
- f) De recourir à l'aménagement du territoire, au zonage et à d'autres instruments pour réduire ou empêcher l'étalement urbain; et
- g) D'améliorer les modèles d'aménagement du territoire urbain et de transport, notamment en promouvant l'utilisation de la bicyclette et des transports publics, en recourant davantage aux ressources renouvelables pour chauffer des quartiers et en améliorant les systèmes de gestion des déchets urbains.

35. Au cours du débat qui a suivi, les délégués ont proposé quelques orientations concrètes quant aux questions devant être abordées dans l'étude, telles que: le rôle de la coopération entre les autorités de différents niveaux (national/régional/municipal) dans l'établissement de politiques efficaces pour des villes sobres en carbone; l'importance des sources de revenus durables pour les projets sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone; la nécessité d'assurer une large participation de toutes les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, aux processus de décision, afin de garantir leur engagement; et l'établissement d'un juste équilibre entre les intérêts publics et privés dans la mise en œuvre des stratégies et des projets pour des villes sobres en carbone.

36. Le Comité a approuvé le plan détaillé de l'étude sur les villes climatiquement neutres et a prié le secrétariat de réaliser cette étude, en y incluant des recommandations, fondées sur les conclusions du débat, et de la présenter à la soixante-douzième session du Comité pour approbation.

37. La délégation de la République tchèque a informé le Comité des conclusions de l'atelier sur l'amélioration de la performance environnementale des villes, qui s'est tenu à Prague les 3 et 4 mai 2010. L'atelier avait pour objectif de passer en revue des exemples d'approche intégrée en matière d'urbanisme et les pratiques optimales observées dans ce domaine, en accordant la priorité aux principaux défis à relever actuellement, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les zones urbaines, le renforcement de la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté urbaine. Les participants à l'atelier avaient notamment conclu que, pour résoudre les problèmes complexes auxquels se heurtaient les villes modernes, les gouvernements devaient améliorer la performance environnementale des agglomérations en adoptant une approche globale qui intégrait différents aspects de l'urbanisme.

38. Le secrétariat a informé le Comité qu'un atelier sur la sécurité de jouissance et le rôle de l'aménagement du territoire serait organisé à Antalya (Turquie) les 28 et 29 octobre 2010 sous l'égide du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

39. Le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels de la CEE a informé le Comité de la tenue d'un séminaire devant être organisé conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur le thème «La planification de l'occupation des sols autour des sites industriels à haut risque» à La Haye (Pays-Bas) les 11 et 12 novembre 2010. Cet atelier avait principalement pour objectifs de faciliter le dialogue et d'établir une meilleure compréhension entre les autorités chargées de la sécurité industrielle et de l'aménagement du territoire afin d'assurer la sécurité des quartiers voisins d'importantes installations industrielles dangereuses.

40. Le Comité a pris note des informations communiquées concernant les prochains ateliers et a invité les délégations à participer activement aux activités devant se tenir en Turquie et aux Pays-Bas.

D. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

41. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a donné un aperçu des activités de celui-ci ayant trait à l'enregistrement des biens fonciers et aux marchés fonciers, notamment:

a) La mise au point d'un projet d'étude sur la surveillance et la prévention de la fraude dans l'enregistrement de biens fonciers par voie électronique, projet devant être présenté au Groupe de travail pour approbation à sa septième session, en 2011;

b) Les ateliers sur la gestion foncière efficace et transparente dans les pays de la CEE (Bakou (Azerbaïdjan), 3 et 4 mars 2010) et sur les services de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers dans la région de la CEE: impact des réformes liées à l'administration en ligne (Minsk (Biélarus), 8 et 9 juin 2010) (ECE/HBP/2010/5);

c) Le travail accompli dans le cadre d'une étude sur l'administration des biens fonciers au Tadjikistan, qui sera incorporée en tant que chapitre d'une monographie sur le secteur du logement de ce pays, et à la suite de la demande présentée pour la réalisation d'une étude sur l'administration des biens fonciers de la République de Moldova en 2011;

d) La décision du Bureau du Groupe de travail d'engager un débat sur la réalisation d'une étude d'étalonnage sur les systèmes d'administration des biens fonciers devant être présentée au Groupe de travail pour approbation à sa septième session, en 2011; et

e) Les préparatifs en vue des prochains ateliers qui se tiendront à Antalya (Turquie), concernant le rôle de l'aménagement du territoire dans l'amélioration de la sécurité (28 et 29 octobre 2010), et en Italie, sur le rôle des informations économiques pour les marchés fonciers de la région de la CEE (printemps 2011).

42. La délégation allemande a fait le point sur le colloque tenu à Hanovre (Allemagne), en mai 2010, sur les stratégies d'aménagement du territoire visant à améliorer les relations entre les zones urbaines et rurales – les meilleures pratiques et les solutions régionales – où les participants ont examiné les conditions préalables à une approche intersectorielle intégrée de l'urbanisation. Le colloque a notamment fait ressortir à quel point il était important d'établir un bon cadre d'aménagement du territoire et d'améliorer l'enregistrement des biens fonciers en Europe de l'Est et en Asie centrale.

43. Le Président du Groupe consultatif du marché immobilier, faisant un compte rendu des activités de celui-ci, a informé le Comité que, en avril 2010, le Groupe consultatif avait diffusé sa première publication, intitulée «*Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets: Principles and guidance for the development of a country's real estate sector*» (ECE/HBP/147). Cette publication définissait les orientations quant aux mesures susceptibles d'être prises pour établir un secteur immobilier durable dans les pays de la région de la CEE. En juin 2010, le Groupe consultatif avait organisé une activité à Kiev (Ukraine) pour présenter cette publication et discuter avec les autorités nationales de la possibilité de l'utiliser pour modifier le cadre national de réglementation des marchés fonciers. Ce document d'orientation serait utilisé pour les activités futures du Groupe consultatif, notamment dans le cadre d'un atelier sur le développement du secteur du logement social dans les pays en transition, qui devait se tenir en 2011.

44. Le Comité a pris note des informations communiquées.

E. Modernisation et gestion des logements

45. Le débat sur la modernisation et la gestion des logements s'est ouvert par la présentation d'une vidéo sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement réalisée par la Télévision des Nations Unies, en collaboration avec le secrétariat de la CEE. Cette vidéo avait également été présentée à la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui avait eu lieu au Danemark (décembre 2009), ainsi qu'au Forum urbain mondial d'ONU-Habitat, qui s'était tenu au Brésil (mars 2010).

46. *Efficacité énergétique dans le secteur du logement.* Un consultant a présenté au Comité un exposé sur le projet final de Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE (ECE/HBP/2010/4), qui proposait un cadre de politique générale pour les mesures nationales et internationales destinées à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement. L'objectif général du Plan d'action était d'établir les conditions institutionnelles nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement en développant les capacités administratives, juridiques et financières qui permettront une mise en œuvre des mesures prises à cet égard; en encourageant les secteurs privé et public à investir dans des logements efficaces d'un point de vue énergétique; en améliorant les normes de performance énergétique dans le secteur du logement; et en encourageant le changement des comportements en ce qui concernait la demande énergétique de ce secteur.

47. Le Comité a écouté les exposés des représentants de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de CECODHAS sur des études de cas et les meilleures pratiques concernant l'efficacité énergétique dans le secteur du logement.

48. Le Comité a adopté le Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE et recommandé aux États membres de la CEE d'adapter les cibles et mesures qui y figuraient aux conditions prévalant dans leur pays respectif et de mettre en œuvre des mesures susceptibles de supprimer les obstacles s'opposant à une plus grande efficacité énergétique et de parvenir progressivement à ce que le secteur du logement consomme peu d'énergie et soit sans effet sur les émissions de carbone.

49. *Logement social.* La délégation du Monténégro a fait état de son expérience concernant l'accessibilité économique du logement après avoir adopté une nouvelle approche pour octroyer des logements abordables, qui reposait sur trois piliers essentiels: un solide cadre juridique, en particulier dans le cas des partenariats public-privé dans le secteur du logement; un bon plan financier prévoyant des loyers abordables pour les personnes à faible revenu; et un modèle de partenariat social entre les pouvoirs publics, les syndicats et les employeurs. Il a été souligné que le modèle de partenariat social pouvait être adapté à d'autres pays de l'Europe du Sud-Est.

50. Le représentant d'ONU-Habitat a présenté au Comité un compte rendu des activités réalisées par cette organisation en Europe centrale et en Europe du Sud-Est, dont le renforcement des capacités nationales et locales en vue de mettre en œuvre des politiques durables en matière d'établissements humains dans les pays de l'Europe du Sud-Est; la surveillance de l'application de la Déclaration de Vienne sur les établissements informels pour l'Europe du Sud-Est; et l'organisation d'une conférence sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales, qui aura lieu en Pologne en janvier 2011. Il a également été question du rapport sur l'état des villes européennes en transition, qui sera établi au cours des dix prochains mois et qui abordera des thèmes comme la population et l'urbanisation, le rôle économique des villes, le système de gouvernance urbaine et les problèmes environnementaux urbains.

51. La délégation serbe a indiqué où en était l'application des politiques du logement social depuis la publication de la monographie sur son secteur du logement (2006). Des réformes étaient mises en œuvre dans ce secteur, notamment: une nouvelle législation sur le logement social, adoptée en 2009; une stratégie nationale sur le logement social; une nouvelle réglementation sur l'octroi de permis à des organismes de gestion des logements de quartier; ainsi que la création prochaine d'un organisme national de gestion des logements en 2011. Les recommandations formulées dans la monographie avaient été utilisées pour élaborer la politique nationale en matière de logement et aborder des questions comme les mesures d'aménagement du territoire, le logement social et l'enregistrement des biens fonciers. Divers enseignements avaient pu être dégagés, dont l'importance de faire participer toutes les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes de la politique du logement et d'améliorer la communication et la coopération entre les autorités nationales et locales et avec les organisations internationales compétentes. Des informations ont aussi été communiquées au sujet de l'atelier sur l'accès au logement social et abordable, organisé conjointement par ONU-Habitat et le Gouvernement serbe, qui s'est tenu à Belgrade en février 2010.

52. Le Comité a pris note des informations communiquées.

IV. Sécurité des bâtiments et de la construction

53. Le Président a rappelé aux participants que, à sa soixante-dixième session (septembre 2009), le Comité avait souligné le rôle de la sécurité des bâtiments et de la construction dans la préparation aux catastrophes et avait salué l'offre de la délégation azerbaïdjanaise, qui avait proposé d'accueillir une conférence internationale sur ces questions.

54. La délégation de l'Azerbaïdjan a fourni des renseignements concernant le Forum international sur les catastrophes naturelles et la sécurité des bâtiments et de la construction (Bakou, 16 et 17 novembre 2010). Ce forum traitera des deux aspects de la sécurité des bâtiments ayant trait aux catastrophes naturelles, à savoir la prévention et la reconstruction après une catastrophe.

55. Le Comité a pris note des informations communiquées et a invité les délégations à participer activement au Forum international.

V. Activités intersectorielles

56. Le représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE a informé le Comité des conclusions de la réunion du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». Il a été question des synergies positives de la coopération interdivisions, en particulier s'agissant de l'élaboration du Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE. Le Comité a également été avisé qu'un forum international sur l'efficacité énergétique, organisé conjointement par le Gouvernement du Kazakhstan, le PNUD, la CEE et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, se tiendrait à Astana (Kazakhstan) du 28 au 30 septembre. Un atelier sur la construction écologique, organisé dans le cadre du forum, sera consacré à la question de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement, notamment la mise en œuvre du Plan d'action.

57. Le représentant d'Habitat pour l'humanité a fait part du travail accompli en collaboration avec ONU-Habitat, la CEE, le PNUD et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin d'organiser le premier forum sur le logement en Europe et en Asie centrale. Ce forum avait principalement pour objectif

d'étudier les possibilités de façonner une vision concertée du secteur du logement dans la région et de débattre des meilleurs moyens de s'attaquer aux problèmes du logement. Le programme du forum s'articulait autour de quatre thèmes: le logement en tant qu'enjeu politique; les dangers qui menacent le logement; le logement au-delà des crises économique et financière; ainsi que le logement et le développement. Ce premier forum se tiendra à Budapest (Hongrie) du 4 au 6 avril 2011.

58. Le secrétariat a donné des informations au sujet des activités, actuelles et futures, organisées conjointement avec ONU-Habitat et son bureau régional à Moscou. Une mission conjointe PNUD/CEE/ONU-Habitat avait eu lieu en Ouzbékistan, en novembre 2009, pour élaborer une note de synthèse sur les tendances de l'urbanisation et formuler des recommandations générales à cet égard. Un atelier de formation sur le logement abordable pour les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) était en cours d'élaboration, en collaboration avec la CEE, le bureau régional d'ONU-Habitat à Moscou et le Gouvernement du Bélarus. Cette activité de formation, d'une durée de quatre jours, se tiendra en mars 2011 et portera essentiellement: sur les politiques du logement et les réformes du secteur du logement dans les pays de la CEI; sur les systèmes et instruments de financement du logement; sur le maintien et la gestion des logements collectifs; ainsi que sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement. Un autre atelier de formation, celui-là sur les aspects juridiques de la privatisation et de la gestion des logements, devrait être organisé en coopération avec le PNUD à Tbilissi (Géorgie), les 22 et 23 novembre 2010, pour faire suite à la monographie sur le secteur du logement de la Géorgie.

59. Le Comité a pris note des informations communiquées sur la coopération intersectorielle.

VI. Questions diverses

60. Le secrétariat a communiqué des informations au sujet du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains et a invité les délégations à annoncer les contributions qu'elles comptaient verser au Fonds pour financer une activité particulière inscrite au programme. Il a remercié les pays qui avaient versé des contributions depuis la précédente session, en particulier l'Autriche, l'Irlande, la Norvège, la République tchèque, la Slovénie et la Suisse. Le secrétariat a également souligné que le Fonds d'affectation spéciale était essentiel à la mise en œuvre des activités inscrites au programme de travail du Comité. Il était inquiétant de constater que les contributions versées cette année n'avaient pas encore atteint le niveau requis. Il a été suggéré que, malgré la situation économique actuelle, les États membres envisagent de verser au Fonds les sommes qui n'avaient pas encore été dépensées à la fin de l'exercice budgétaire.

61. Le secrétariat a également communiqué des informations au sujet de l'examen qui portera sur les mandats du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine et du Groupe consultatif du marché immobilier, ainsi que sur le renouvellement de ces mandats. Se fondant sur l'examen approfondi de leurs activités et programmes de travail respectifs qui a été effectué par les deux premiers organes, le Comité devrait évaluer et décider si des modifications devaient être apportées aux mandats et statuts du Groupe de travail et du Réseau et déterminer si leurs mandats devaient être renouvelés. Les activités du Groupe consultatif devraient quant à elles être évaluées par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, qui déterminerait ensuite si le mandat du Groupe consultatif devait être renouvelé et présenterait sa recommandation au Comité à cet égard. Par la suite, celui-ci porterait à l'attention du Comité directeur les conclusions de l'évaluation de ces trois organes, pour approbation. Afin de faciliter le processus d'examen susmentionné, le secrétariat distribuerait à tous les États membres, d'ici à la fin de l'année 2010, un questionnaire les

invitant à évaluer les programmes de travail et activités du Groupe de travail, du Réseau et du Groupe consultatif, notamment dans les domaines qui pourraient être regroupés et/ou élargis ainsi que dans les nouveaux domaines de travail susceptibles d'être ultérieurement abordés. Les réponses au questionnaire seraient utilisées pour connaître les vues des différents gouvernements concernant les ajustements qui pourraient être apportés aux programmes de travail et aux mandats des organes susmentionnés du Comité.

62. Le Comité a pris note des informations communiquées.

VII. Élection du Bureau

63. Le Comité a élu les membres du Bureau de sa soixante-douzième session, à savoir: M. Wolfgang Förster (Autriche), Président; M^{me} Doris Andoni (Albanie); M. Azer Khanlarov (Azerbaïdjan); M^{me} Daniela Grabmüllerova (République tchèque); M. Damir Pahič (Croatie); M^{me} Natia Jokhadze (Géorgie); M^{me} Elena Bejenaru (République de Moldova); M^{me} Svetlana Ristic (Serbie); M^{me} Elena Szolgayova (Slovaquie); et M. Ernst Hauri (Suisse).

VIII. Clôture de la soixante et onzième session

64. Le Président a annoncé qu'après la session, le secrétariat établirait le rapport de la soixante et onzième session, qu'il le distribuerait aux participants et le publierait sur le site Web du Comité. Il a ensuite saisi cette occasion pour rendre hommage à M^{me} Christina von Schweinichen pour ses longues années de service et son excellent travail au sein du secrétariat. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la session.

Annexe I

Programme de travail pour 2011-2012

Sous-programme 8: Logement, aménagement du territoire et population

8.1.1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Exposé succinct: Le secteur du logement joue un rôle déterminant dans le succès du développement économique et social dans les pays de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et du processus de réforme dans les pays en transition. Par ailleurs, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique de logement dans de nombreux pays. Cet élément du programme de travail du Comité permet aux gouvernements d'analyser leurs politiques du logement et leurs stratégies ainsi que leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement et de les comparer avec les progrès réalisés au niveau international. Il vise également à fournir aux investisseurs potentiels des informations se rapportant au logement. Les monographies consistent en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux. L'accent est fortement mis sur les liens entre les différentes politiques relatives au logement, à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers. Les recommandations et les avis visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel de cette activité.

Travail fait: À ce jour, les monographies sur le secteur du logement de l'Albanie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bulgarie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République de Moldova, de la Roumanie, de la Serbie-et-Monténégro et de la Slovaquie ont été publiées. La manifestation organisée pour la présentation de la monographie du Bélarus s'est tenue à Minsk en décembre 2009 et la mission de rassemblement d'informations pour la monographie du Tadjikistan s'est déroulée au début de février 2010.

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités d'élaboration de monographies nationales sur le secteur du logement. Ainsi, le secrétariat est en train de mettre au point la version définitive de la monographie sur le logement et l'aménagement du territoire du Tadjikistan. Une manifestation pour présenter la monographie de l'Azerbaïdjan sera organisée à Bakou, le 18 novembre 2010, et la monographie du Kirghizistan sera publiée d'ici à la fin de février 2011. Une mission préliminaire à l'élaboration de la monographie de l'Ukraine sera réalisée dès que le secrétariat recevra une lettre officielle du ministère compétent à cet égard. Le premier Forum sur le logement en Europe et en Asie centrale sera organisé en avril 2011 par Habitat pour l'humanité, en partenariat avec la CEE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La CEE contribue à cette activité en réalisant une étude sur les progrès accomplis dans l'application des politiques de logement dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ayant fait l'objet d'une monographie nationale. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le PNUD, l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée, en particulier dans l'optique de la mise en œuvre des recommandations contenues dans les monographies.

8.1.2 Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion d'une qualité de vie durable et de la réduction des émissions de carbone. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser la population aux incidences des modes de consommation individuels sur l'environnement ainsi que pour favoriser les biens et services écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Le processus d'aménagement du territoire est axé sur un grand nombre d'aspects et de facteurs, d'ordre social, économique, environnemental, financier et culturel notamment. Il importe de mettre au point des systèmes efficaces de planification au niveau local, en tant que partie intégrante de la planification stratégique du développement à l'échelle nationale et régionale.

Travail fait:

a) *Aménagement du territoire.* Un atelier consacré à l'amélioration de l'urbanisme polyvalent et intitulé «Enhancing urban performance: How effective urban planning can lead to greener urban communities and economies and promote social cohesion» s'est tenu à Prague (République tchèque) en mai 2010;

b) *Villes climatiquement neutres.* Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le secrétariat ont participé à la cinquième session du Forum urbain mondial d'ONU-Habitat intitulé «Le droit à la ville – Comblent le fossé urbain», qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en mars 2010. En outre, une réunion de réseautage sur les habitations climatiquement neutres a été organisée au cours du Forum pour examiner l'application des technologies vertes dans les villes et les avantages socioéconomiques qu'elles apportent. Une étude consacrée aux villes climatiquement neutres a été entreprise par le Comité; un plan étoffé de cette étude a été présenté au Comité et approuvé par celui-ci à sa soixante et onzième session, en septembre 2010.

Travail à faire:

a) *Aménagement du territoire.* Un atelier organisé en commun avec le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur le thème «La planification de l'occupation des sols autour des sites industriels à haut risque» se tiendra aux Pays-Bas les 11 et 12 novembre 2010;

b) *Établissements spontanés.* Un atelier sur l'aménagement du territoire dans le contexte de la sécurité de jouissance sera organisé à Antalya (Turquie) les 28 et 29 octobre 2010, dans le cadre du programme d'activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers;

c) *Villes climatiquement neutres.* L'étude intitulée «Villes climatiquement neutres: comment faire diminuer l'intensité de carbone des villes de la Commission économique pour l'Europe et les rendre plus résilientes face aux problèmes climatiques» sera affinée, en fonction des conclusions de l'examen de son plan détaillé effectué à la soixante et onzième session du Comité. L'étude et ses recommandations seront présentées au Comité à sa soixante-douzième session, en 2011.

8.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers est l'organe subsidiaire du Comité qui est expressément chargé d'étudier les questions relatives à l'administration des biens fonciers. Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance et les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement et promouvoir des réformes dans les pays en transition; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne comme

de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leurs systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations et de données d'expérience sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers des pays relativement plus développés; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologie et la normalisation.

Travail fait:

a) *Études sur l'administration des biens fonciers.* Une étude sur l'administration des biens fonciers au Tadjikistan a été élaborée en même temps que la monographie sur le secteur du logement consacrée à ce pays. Un chapitre relatif à l'administration des biens fonciers a été incorporé dans la monographie du Kirghizistan;

b) *Ateliers.* Deux ateliers ont été organisés en 2010: à Bakou (Azerbaïdjan) en mars 2010, sur la gestion foncière efficace et transparente dans les États membres de la CEE; à Minsk (Biélorus) en juin 2010, sur l'incidence des réformes de l'administration en ligne sur les services de cadastre et d'enregistrement dans la région de la CEE;

c) *Groupe consultatif du marché immobilier.* En avril 2010, le Groupe consultatif du marché immobilier a diffusé sa première publication, intitulée *Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets: Principles and guidance for the development of a country's real estate sector* (ECE/HBP/147). Le Groupe consultatif a organisé une table ronde à Kiev (Ukraine) en juin 2010 pour présenter l'ouvrage et en promouvoir l'application en Ukraine;

d) *La fraude dans l'enregistrement et la cession de biens fonciers par voie électronique.* Un projet d'étude sur la surveillance et la prévention de la fraude dans l'enregistrement des biens fonciers par voie électronique a été élaboré avec l'assistance d'experts.

Travail à faire:

a) *Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.* Le Groupe de travail tiendra sa septième session les 30 juin et 1^{er} juillet 2011;

b) *Études sur l'administration des biens fonciers.* Une mission d'enquête pour préparer une étude sur l'administration des biens fonciers en République de Moldova se déroulera en 2011;

c) *Groupe consultatif du marché immobilier.* Un atelier intitulé «Tournant écologique sur le marché immobilier», se tiendra à Dessau (Allemagne) en novembre 2010;

d) *La fraude dans l'enregistrement et la cession de biens fonciers par voie électronique.* Une étude contenant des recommandations de principe et des exemples de meilleures pratiques en matière de prévention des activités frauduleuses dans l'enregistrement et la cession de biens fonciers par voie électronique sera présentée au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour examen et approbation à sa septième session, en 2011;

e) *Établissements spontanés.* Un atelier sur l'aménagement du territoire dans le contexte de la sécurité de jouissance sera organisé à Antalya (Turquie) en octobre 2010 dans le cadre du programme d'activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers;

f) *Politiques en matière d'administration des biens fonciers.* Un atelier sur les informations économiques destinées aux marchés immobiliers dans la région de la CEE se tiendra en Italie en mai 2011.

8.1.4 Modernisation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité vise principalement à recenser les problèmes liés au parc de logements et à sa gestion ainsi qu'à définir les moyens d'y faire face. Les systèmes de gestion des logements jouent un rôle important dans la cohésion sociale dans les pays de la CEE et dans la riposte aux problèmes d'environnement. Cette activité est axée sur les politiques de rénovation urbaine et de modernisation des logements, ainsi que sur les problèmes existants et naissants dans le secteur du logement, notamment en matière de financement et d'efficacité énergétique. À la suite de la privatisation opérée dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leur propriétaire dans les immeubles d'habitation collective a augmenté à un point tel que ce mode de propriété est maintenant devenu le plus courant. Il importe donc d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'établir un cadre juridique et institutionnel pour la gestion des immeubles en copropriété. Cet élément de programme est également axé sur les mécanismes essentiels permettant de développer le logement social et de renforcer l'efficacité du secteur de la construction.

Travail fait:

a) *Efficacité énergétique dans le secteur du logement.* Le projet de Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE a été adopté par le Comité à sa soixante et onzième session, en septembre 2010. Le Plan d'action fournit un cadre de politique générale aux États membres de la région afin qu'ils puissent améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement;

b) *Logement abordable, sain et écologique.* Un groupe de travail, chargé d'examiner la valeur potentielle et les différentes options possibles que pourrait offrir un instrument juridiquement contraignant à l'échelle de la CEE sur le logement abordable, sain et écologique, a été établi à la soixante et onzième session du Comité.

Travail à faire:

a) *Efficacité énergétique dans le secteur du logement.* Le Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE sera diffusé en tant que publication de la CEE. Un forum sur la mesure de l'empreinte carbone des bâtiments, préparé conjointement par les secrétariats du Comité du bois et du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, se tiendra au Canada au printemps/à l'été 2011 (à confirmer);

b) *Logement abordable, sain et écologique.* Les États membres de la CEE seront invités à nommer leurs experts/représentants pour le Groupe de travail établi par le Comité afin d'examiner la valeur d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique. Le Groupe de travail se réunira au moins à trois reprises en 2011 et présentera ses conclusions à la soixante-douzième session du Comité;

c) *Gestion des logements.* Un atelier sur la gestion des parcs de logements collectifs se tiendra en Slovaquie en 2011 pour examiner les leçons tirées de l'étude de cas slovaque concernant la gestion des parcs de logements et pour examiner les moyens d'appliquer ses principales conclusions dans d'autres pays de la région de la CEE;

d) *Sécurité des bâtiments et de la construction.* À sa soixante-dixième session, en septembre 2009, le Comité a souligné l'importance de la sécurité des bâtiments et de la construction dans le cadre de la préparation en prévision des catastrophes. Pour traiter ces questions, un forum international sur les catastrophes naturelles ainsi que sur la sécurité des bâtiments et de la construction se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan) les 16 et 17 novembre 2010, en collaboration avec la CEE et en liaison avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies;

e) *Activités de formation.* Un atelier de formation sur le logement abordable à l'intention de fonctionnaires des pays de la Communauté des États indépendants sera organisé en collaboration avec le Gouvernement du Bélarus et ONU-Habitat à Minsk (Bélarus) en mars 2011, pour faire suite à la monographie sur le secteur du logement du Bélarus. Un stage de formation commun PNUD-CEE sur les aspects juridiques de la privatisation et de la gestion des logements se tiendra à Tbilissi (Géorgie) les 22 et 23 novembre 2010 pour faire suite à la monographie sur le secteur du logement de la Géorgie.

Annexe II

Mandat du Groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE

Objectif

1. Le Groupe de travail a été créé pour examiner la valeur potentielle que pourrait avoir un instrument juridiquement contraignant à l'échelle de la CEE sur le logement abordable, sain et écologique et pour en définir la portée, les objectifs et les différentes options possibles. En particulier, le Groupe de travail:

a) Analysera la valeur potentielle ainsi que les avantages et les inconvénients d'une éventuelle convention-cadre sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE, y compris les facteurs contribuant ou s'opposant à l'élaboration d'un tel instrument juridique et les incidences qu'il pourrait avoir sur des accords, institutions et processus existants;

b) Le cas échéant, définira les différentes options possibles concernant une éventuelle convention-cadre, y compris les raisons motivant l'élaboration d'un tel instrument ainsi que sa portée, ses objectifs et ses éléments de base;

c) Élaborera des propositions concernant d'autres mesures susceptibles d'être prises.

Résultats attendus

2. Le Groupe de travail rendra compte de ses conclusions, en présentant notamment:

a) Une analyse de la valeur potentielle et des incidences d'une convention-cadre sur le logement abordable, sain et écologique;

b) Des propositions sur les différentes options possibles concernant une éventuelle convention-cadre et sur le processus d'élaboration d'un tel instrument, le cas échéant;

c) Des propositions concernant d'autres mesures susceptibles d'être prises.

3. Le Groupe de travail présentera son rapport final pour examen et décision par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à sa soixante-douzième session, en 2011, concernant un éventuel instrument juridiquement contraignant à l'échelle de la CEE sur le logement abordable, sain et écologique.

Composition

4. Le Groupe de travail est à composition non limitée et il comprendra des experts/représentants qui seront nommés par les États membres de la CEE.

5. Le secrétariat du Comité du logement et de l'aménagement du territoire assurera le service des réunions du Groupe, secondera le Président et aidera le Groupe en fonction des besoins pour lui permettre d'achever ses travaux en temps voulu.

Président

6. Le Groupe de travail sera dirigé par un président. Le Président dirigera le processus et animera les débats. Il collaborera étroitement avec les membres du Groupe et avec le secrétariat du Comité du logement et de l'aménagement du territoire pour préparer les réunions et assurer leur suivi.

Processus et méthodes de travail

7. Le Groupe tiendra au moins trois réunions. Le Président, avec l'aide des membres du Groupe et du secrétariat du Comité, décidera du calendrier, de la durée, du lieu et de l'ordre du jour des réunions. Le Groupe de travail devrait également poursuivre ses travaux par des moyens électroniques.

8. Le Groupe de travail devrait présenter, par l'intermédiaire de son président, des rapports réguliers aux réunions du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire entre les sessions.

9. Le Groupe de travail réalisera ses travaux sous la houlette du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et s'appuiera sur le document d'information intitulé «Principes et objectifs pour un logement abordable, sain et écologique», sur la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et sur les directives et recommandations pertinentes élaborées par le Comité. Le Groupe de travail tiendra également compte des observations formulées par les États membres à la soixante et onzième session du Comité concernant le document d'information «Principes et objectifs pour un logement abordable, sain et écologique».
